



SEMAINE 3 : ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce document contient les transcriptions textuelles des vidéos proposées dans la partie « Les éthiques environnementales » de la semaine 3 du MOOC « Environnement et développement durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.

Éthiques environnementales

Catherine LARRERE

Professeur – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Nous allons parler des éthiques environnementales. On entend par là l'idée que nous avons avec la nature une relation qui n'est pas seulement technique mais qui est aussi morale. Que nous pouvons avoir des devoirs vis-à-vis de la nature et des entités qui la composent ou que celles-ci puissent avoir des droits.

Cette réflexion éthique s'est développée de façon assez systématique depuis les années 1970, surtout dans les pays de langue anglaise, en Amérique du Nord, États-Unis, Canada mais aussi Nouvelle-Zélande, Australie et Grande-Bretagne.

Mais pour comprendre de quoi il s'agit, je pense qu'il est préférable de revenir un peu en arrière, dans la première moitié du XXe siècle et de voir qui était Aldo LEOPOLD. Aldo LEOPOLD était un forestier américain qui a été actif dans la première moitié du XXe siècle et qui à la fin de sa vie a publié un livre qui allait être publié juste après sa mort, en 1949 et qui

allait avoir un très très grand succès et une très très grande importance dans les éthiques environnementales.

Il s'agit de l'Almanach d'un Comté des Sables où LEOPOLD décrit sa vie dans la nature, dans le domaine qu'il a dans le Comté des Sables (c'est-à-dire dans le nord des États-Unis, dans le Wisconsin), ce qu'il rencontre, ce qu'il voit et à la fin de son livre donc il expose ce qu'il appelle *land ethics*, son éthique de la terre et il y remarque qu'il lui paraît inconcevable qu'une relation éthique à la terre puisse exister sans amour, sans respect, sans admiration pour elle et sans une grande considération pour sa valeur.

- ⇒ Il précise, que par valeur, il n'entend pas la valeur au sens économique mais la valeur philosophique.
- ⇒ Et c'est finalement à répondre à l'espèce de question qu'ouvre LEOPOLD, que se sont consacrées les éthiques environnementales qui se développent donc dans le dernier tiers du XXe siècle.

À la question de la valeur, elles ont apporté deux réponses :

- La première, c'est celle de la valeur intrinsèque.
- L'idée, c'est d'opposer l'instrumental et l'intrinsèque.
- L'instrumental, c'est ce dont nous faisons un instrument, un moyen, ce qui est utile pour nous et la valeur économique, c'est essentiellement ça, la valeur économique mesure - d'une façon ou d'une autre -, mais mesure l'utilité qu'une chose a pour nous.
- Or, parler de la valeur intrinsèque, c'est dire que les choses n'existent pas que pour nous, qu'elles ont une valeur en elles-mêmes, que les êtres vivants continuent à vivre, se reproduisent et que cela leur donne une valeur et que cette valeur doit être respectée.
- ⇒ Et ce sont donc des éthiques et qui poussent au respect de la nature, en opposant l'instrumental et l'intrinsèque.
- Il y a eu une autre réponse, la deuxième réponse a consisté à dire que cette opposition entre instrumental et intrinsèque était rigide et que nous pouvions très bien trouver une utilité à la nature sans pour autant la détruire comme nous faisons quand nous consommons ce que nous avons produit de façon agricole.
- Et donc, ceux qui ont posé la pluralité des valeurs ont au contraire insisté sur toutes les raisons que nous avons de donner de la valeur à la nature, l'admiration, le respect, la considération etc. sans chercher à la détruire.
- Un scientifique par exemple ne cherche pas à détruire son objet, au contraire il le préserve, l'admiration esthétique que nous avons pour la nature, le fait qu'elle nous donne des sentiments métaphysiques ou religieux mais aussi et on en parle beaucoup

ces derniers temps avec la question des services écosystémiques, mais aussi le fait que la nature nous rend un certain nombre de services, par exemple la pollinisation, les oiseaux ou les abeilles qui pollinisent les fleurs et qui leur permettent de se reproduire et que tous ces services donc que nous rend la nature impliquent que nous la valorisons sans la détruire.

- ⇒ Donc là où la valeur intrinsèque posait la qualité unique d'une chose qui vaut pour elle-même, posait qu'on ne peut pas la remplacer, qu'elle est non substituable, au contraire, la question de la pluralité des valeurs insiste sur le fait que nous avons quantité de raisons d'attribuer des valeurs à la nature.
- ✓ Alors on voit qu'il y a d'un côté une conception qui accorde de la valeur à la nature en elle-même, en dehors de l'homme et pour ça, on dit que la vie est au centre de la considération morale, on va parler de biocentrisme, alors qu'au contraire, la considération de la pluralité des valeurs insiste sur le fait que ça vaut pour l'homme et donc on va parler d'anthropocentrisme.
- ⇒ Dans la discussion, on a beaucoup insisté sur l'opposition qu'il y avait entre ceux qui valorisent la nature en dehors de l'homme et finalement contre l'homme, et ceux, au contraire, qui pensent que l'homme valorise la nature mais à ce moment-là est-ce qu'il n'en fait pas un simple objet, est-ce qu'il ne la détruit pas ?

Donc il y a une opposition entre anthropocentrisme et biocentrisme. Or, si on revient à LEOPOLD, on peut se rendre compte qu'en fait, LEOPOLD n'a pas répondu directement sur la question de la valeur, il disait autre chose, il disait quelle était la formule qui pouvait guider nos actions dans la nature en disant une chose est juste, en anglais *right*, une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver la beauté, l'intégrité et la stabilité de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse.

Autrement dit, ce qu'il voulait dire par là, c'est que ce qui a de la valeur ce n'est pas des entités individuelles ou ce n'est pas seulement l'homme, c'est la communauté, ce qu'il appelait la communauté biotique, les écosystèmes mais aussi la vie commune que les hommes ont avec la nature.

- C'est-à-dire que l'idée de LEOPOLD, c'est que nous ne sommes pas extérieurs à la nature, nous faisons partie de la nature.
- Or, cette idée de LEOPOLD, elle prend d'autant plus d'importance que – et c'est le cas aujourd'hui –, les questions environnementales sont devenues des questions globales qui prennent en compte la terre entière (comme on le voit avec le changement climatique, c'est la planète entière qui est menacée).
- ⇒ Et c'est justement ça que met en valeur un élève ou un disciple de LEOPOLD, qui s'appelle John BAIRD CALLICOTT et qui a publié récemment un livre Penser comme une

planète, *Thinking like a planet*, où il dit mais la querelle entre anthropocentrisme et biocentrisme, elle est dépassée parce que les hommes, comme le reste du vivant sont menacés par le changement climatique donc ils font partie eux aussi de la considération morale.

⇒ Donc il dit on peut parler d'anthropocentrisme moral, mais ajoute-t-il, cela ne signifie pas que la terre entière ne soit faite que pour l'homme, qu'il soit le centre ou la fin de toute chose, nous devons aussi prendre en considération l'ensemble du vivant et donc, les éthiques du respect, celles que développait le biocentrisme sont aussi justifiées.

On peut dire que passer des éthiques locales que sont les éthiques, qui est l'éthique de LEOPOLD et que sont les éthiques qu'on commence à formuler dans les années 1970, aux éthiques du global d'aujourd'hui, c'est conserver une éthique du respect mais y ajouter une éthique de la responsabilité et c'est autour de ces deux valeurs, respect et responsabilité que les éthiques environnementales sont aujourd'hui focalisées.

Éthiques de la protection de la nature : préservation ou conservation

Catherine LARRERE

Professeur – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Protéger la nature, en mettant des espaces naturels à l'abri des interventions humaines, à l'abri du développement industriel, c'est un souci qui apparaît en Europe du Nord et en Amérique du Nord dans la deuxième moitié du XIXe siècle et qui depuis s'est généralisé au monde entier.

Il y a un vaste réseau de parcs naturels, tout à travers le monde, qui sont pris en charge par les autorités locales mais aussi par tout un réseau d'associations gouvernementales et non-gouvernementales dont la plus connue est l'UICN, l'Union Internationale de Conservation de la Nature.

Mais s'il y a comme ça une unité mondiale sur la protection de la nature, il y a cependant au moins deux conceptions très différentes de la protection de la nature et comme ces deux conceptions sont apparues aux États-Unis dans la deuxième moitié du XIXe siècle, il est bon d'y revenir pour comprendre en quoi elles consistent et ce qu'elles impliquent.

On va prendre deux personnages qui sont emblématiques de ces deux conceptions :

- Le premier, John MUIR, est un Écossais, arrivé aux États-Unis dans la deuxième moitié du XIXe siècle alors qu'il est enfant, élevé dans une atmosphère très religieuse et qui, en devenant adulte, va se prendre de passion pour la nature sauvage américaine dont il va faire découvrir les aspects - pas forcément les plus attirants -, au public américain.
 - En particulier, il va être le chantre des Everglades, ces marais de Floride qu'il parcourt en risquant sa vie, être dévoré par un crocodile ou être piqué par un serpent et il devient ainsi le défenseur de ce qu'il appelle la *wilderness*, enfin ce qu'il appelle... ce que les Américains et les anglophones appellent à la *wilderness*, une nature sauvage non touchée qu'il veut protéger.
 - Il a donc pour la nature une admiration religieuse, métaphysique, philosophique, il l'aime en elle-même.
- L'autre personnage, qui est un peu plus jeune que lui, il y a une génération de différence mais ils vont se rencontrer, c'est Gifford PINCHOT.
 - Lui, c'est un homme riche, d'une famille riche, qui s'est enrichie dans la vente de bois, ce sont des marchands de bois et ces marchands de bois qui ont un hôtel particulier à New

York ont envoyé le petit-fils de la famille, Gifford, faire ses études en Europe, en France et en Allemagne où il fait des études de foresterie.

- À son retour aux États-Unis, on lui fait rencontrer John MUIR qui est connu et les deux hommes s'apprécient, ils aiment tous les deux la forêt. Ils font des grandes marches en forêt, ils admirent la forêt et tous les deux s'opposent - à ce que faisaient par exemple les grands-parents de Gifford PINCHOT -, à ce qu'on fasse des coupes à blanc, que l'on détruise la forêt pour construire l'Amérique qui est en train de se faire.

Et s'ils sont donc unis par un amour commun de la nature sauvage dont le modèle exemplaire est la forêt, ils ont quand même deux conceptions très différentes de la raison pour laquelle on peut protéger la forêt et la nature sauvage, la *wilderness*.

- Pour John MUIR, ce sont des raisons métaphysiques, religieuses.
 - ⇒ Il a une comparaison éclairante à un moment où il lutte contre un barrage qu'on cherche à implanter au-dessus de San Francisco et donc qui aurait recouvert d'eau des zones protégées, il dit : faire ça, ce serait comme transformer une cathédrale en silo à blé.
- Donc, il veut qu'on protège la nature pour la nature, sans que l'homme y soit présent.
- PINCHOT lui, il a une conception utilitariste dans tous les sens du terme, y compris morale, une conception d'efficacité.
 - Il ne veut pas qu'on détruise la forêt mais pourquoi ne veut-il pas qu'on la détruise ? C'est parce qu'il veut qu'il y ait encore de la forêt pour les générations à venir et c'est pour ça qu'on l'a envoyé faire ses études en Europe, parce que les Européens, ça fait au moins depuis, en France depuis le XVIIe siècle, qu'ils sont confrontés à la disparition des forêts et qu'ils ont pris des mesures pour faire en sorte qu'une plantation à visée d'arbres (c'est ça la forêt historique), permette de conserver l'usage de la forêt.
 - Donc, PINCHOT, lui, il se réclame non pas de la valeur métaphysique de la nature mais de son *wise use*, de son usage raisonnable, avisé.

Donc autour de là va se faire, l'opposition entre deux conceptions, les deux conceptions différentes de la protection :

- Celle de John MUIR qui est celle de la *preservation*, préservation.
 - Il s'agit de maintenir une nature sauvage, à l'écart des actions humaines, en faisant que l'homme y aille le moins possible, tout au plus en la visitant de temps en temps mais laisser la nature à elle-même.
- Pour PINCHOT au contraire, l'idée c'est d'assurer du bois pour les générations futures et donc d'avoir des arbres qui aient le temps de pousser et PINCHOT, reprenant la formule de la morale utilitariste qui est « le plus grand bonheur du plus grand nombre », y ajoute

pour la plus longue durée possible et PINCHOT est quelqu'un qui va fortement insister en disant : ce qui est important dans le mot de *conservation*, de conservation, c'est qu'il signifie le développement.

⇒ De ce point de vue-là, on peut dire que PINCHOT est un des premiers à formuler l'exigence de développement durable comme mise à la disposition des ressources naturelles pour les générations futures.

Alors, est-ce que ça veut dire qu'il faut opposer protection de la nature (*preservation*) et développement durable (*conservation*) et que donc se rallier au développement durable c'est renoncer à la protection de la nature ?

- Ça dépend essentiellement de l'idée scientifique, du modèle scientifique que l'on a de la protection de la nature.
- Tant qu'on s'en tient et c'était l'idée dominante à l'époque de MUIR et ça reste - alors même que l'écologie se développe -, ça reste l'idée dominante jusqu'à disons au dernier tiers du XXe, tant qu'on en reste - et c'est encore une idée très forte -, à l'idée des équilibres de la nature, on pense que la nature n'atteint vraiment son plein équilibre que quand l'homme en est absent.

C'est justement cette idée des équilibres de la nature qui a été remise en cause dans le dernier tiers du XXe siècle par le développement de ce que l'on a appelé l'écologie des perturbations et surtout d'une écologie historique qui a pris en compte le long terme et prendre en compte le long terme c'est montrer des transformations et c'est montrer que dans ces transformations, les hommes peuvent jouer leur rôle sans être nécessairement destructeurs.

- Alors, la grande référence, c'est la forêt amazonienne qui peut apparaître comme la *wilderness* par excellence, or elle ne l'est pas.
 - On a des écologues qui ont mis en évidence la contribution, on peut dire que c'est une co-évolution, entre les populations autochtones de l'Amazonie et ce qu'est l'Amazonie maintenant.
- ⇒ Donc il n'y a pas de raison de chasser les populations pour maintenir, préserver, protéger plutôt la nature, on peut faire les deux à la fois et d'autant plus qu'un autre concept est venu s'ajouter qui est celui de biodiversité ou de diversité biologique et qui montre qu'il n'y a pas nécessairement opposition entre intervention humaine et diversité biologique, que certaines activités humaines peuvent non pas détruire la biodiversité (ce que peuvent beaucoup d'activités) mais peuvent la renforcer.
- ✓ On donne souvent l'image du bocage, comme le bocage normand, co-construction connue, et où la biodiversité est à son maximum.

⇒ Donc on a quelque chose qui n'est ni vraiment naturel ni vraiment artificiel, qui est une co-action entre l'homme et son environnement et où il y a une diversité biologique plus importante que s'il n'y avait aucune intervention humaine dans la nature.

L'important de cette conception, c'est que non seulement on n'oppose pas protection de la nature et développement mais qu'en plus, on peut intégrer d'autres conceptions de la nature que la conception occidentale, qu'on n'est pas obligés d'en rester à la vision très occidentale d'une nature séparée de l'humanité et en ce sens, on peut protéger la nature sans s'opposer à des formes de développement respectueuses de la nature.

Éthique environnementale et développement durable

Sylvie FERRARI

Maître de Conférences – Université de Bordeaux

Généralement, lorsque l'on parle du développement durable, on ne parle pas d'éthique environnementale.

- En effet, le développement durable n'est pas directement appréhendé dans une optique philosophique. Mon propos ici vise précisément à rapprocher ces deux notions.

L'éthique environnementale, c'est quoi ?

- En citant Aldo LEOPOLD, l'éthique environnementale est « une éthique chargée de définir la relation de l'homme à la terre, ainsi qu'aux animaux et aux plantes qui vivent dessus ».
 - Quels sont les questions qu'elle se pose ? Comment doit-on se comporter dans la nature ? Avons-nous tous pouvoirs sur elle ? Avons-nous des devoirs à son égard ? Mais aussi, est-ce que la nature a des droits ?
- ⇒ Par conséquent, si l'objectif de l'éthique environnementale est de questionner les fondements moraux des rapports qui s'établissent entre l'homme et la nature, elle analyse aussi les implications sociétales en termes de devoirs, d'obligations et de droits.

Le concept de développement durable défini dans le rapport Brundtland est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Quelles sont les implications de cette définition ?

- Tout d'abord, le bien-être des générations présentes ne peut être dissocié du souci de préserver le bien-être des générations futures.
- ⇒ On se situe dans une approche utilitariste, basée sur l'importance des besoins.
- ⇒ Cela pose la question de l'équité intra et intergénérationnelle dans l'accès et dans la répartition des ressources et des pollutions.

Le second point concerne la dépendance du développement à l'égard de la nature qui est portée par une vision de long terme et qui intègre la dynamique des systèmes environnementaux, écosystème et biosphère.

- Ces deux éléments font référence à un problème économique particulier qui est fondamental du point de vue du développement durable.
- ⇒ Il s'agit de traiter la répartition dans le temps des ressources environnementales et des impacts environnementaux résultant de certains usages de la nature sous la contrainte de satisfaire les besoins essentiels des générations successives.
- L'introduction de considérations éthiques dans cette problématique permet d'éclairer la nature des droits et des obligations qui s'établissent entre les générations successives pour bénéficier des ressources environnementales et pour réguler la dégradation dont elles peuvent faire l'objet.
- Ce faisant, l'éthique environnementale enrichit les enjeux associés au développement durable.
- ⇒ Cette perspective dynamique conduit à s'interroger sur le contenu de ce qui doit être transmis aux générations futures par les générations présentes.

On est donc amené à relier deux visions :

- une vision économique ;
- et une vision éthique.
- Voyons d'abord la vision économique. On peut ici mobiliser deux approches du développement durable :
 - La première, qualifiée de faible, met l'accent sur le rôle joué par le progrès technique et par les possibilités de substitution entre les différentes catégories de ressources (ressources naturelles, techniques et humaines), dans le maintien, à long terme, du stock de capital de l'économie.
- ⇒ Le maintien de ce stock constitue la condition de durabilité faible du développement durable.
- ⇒ Seules les ressources naturelles, ici qui ont un prix, sont considérées, autrement dit les ressources marchandes.
 - La seconde, qualifiée de forte, considère que les substitutions entre les catégories de capital et l'implication du progrès technique sont limitées.
- ⇒ La règle de durabilité est plus contraignante car elle implique le maintien dans le temps du stock de ressources environnementales.
- ⇒ Ces ressources, qu'elles soient marchandes ou non, sont composées des ressources naturelles et des services environnementaux assurés par la biosphère et les écosystèmes à travers différentes fonctions écologiques.

- Concernant à présent la vision éthique.
 - L'approche de la durabilité faible considère un contenu minimaliste de la nature en ne prenant en compte que les éléments qui ont une valeur marchande et n'implique pas à leur égard de restriction particulière dans leur usage de la part des générations actuelles.
- ⇒ En effet, la durabilité du développement peut être assurée par la constitution d'un fonds de compensation provenant des rentes issues de l'exploitation des ressources épuisables et grâce aux progrès techniques, les générations futures pourront utiliser ce fonds pour compenser la diminution des stocks de ressources qui résultent des prélèvements actuels.
- ⇒ L'existence de transferts entre les générations repose avant tout sur les choix des générations présentes pour les générations à venir. Ce sont les préférences des générations présentes qui déterminent celles de leur descendance. La possibilité de transfert est légitimée par l'existence de droits entre les générations successives.
- ⇒ On s'inscrit ici dans une éthique environnementale anthropocentrique.
 - De son côté, la vision de la durabilité forte est marquée par la complémentarité qui existe entre les différentes ressources environnementales.
- ⇒ La préservation à long terme de ces ressources implique de poser des règles d'usage particulière.
- ⇒ Fixer par exemple un taux de prélèvement inférieur au taux de renouvellement pour les ressources renouvelables, remplacer des ressources épuisables par des ressources renouvelables ou encore, préserver totalement les éléments naturels critiques pour lesquels aucun substitut n'existe et dont la dégradation peut-être irréversible.
- ⇒ Ici, l'éthique environnementale est envisagée comme une forme d'expression particulière de l'équité entre les générations déclinée en termes environnementaux.
- ⇒ L'introduction d'obligations des générations actuelles à l'égard des générations futures va alors exprimer l'existence d'un intérêt généralisé dans l'équité intergénérationnelle pour assurer à long terme la conservation de la nature.
- ⇒ Ce ne sont donc pas les préférences des générations présentes qui déterminent les obligations intergénérationnelles.
- ⇒ On est ici en présence d'une éthique environnementale biocentrique où finalement la prise en compte des valeurs des éléments de la nature implique de réguler les actions humaines par la limitation des droits d'usage.

⇒ Norme de sauvegarde par exemple pouvant aller jusqu'à l'interdiction totale de tout usage.

Ainsi, l'éthique environnementale permet de définir des normes d'action, en accord avec les principes du développement durable, la préservation de la biodiversité ou encore le souci à l'égard des générations futures dans les choix économiques actuels.

⇒ Dans un contexte de changement climatique, il devient très urgent de la mobiliser.